
DESTINATAIRES : À l'ensemble du personnel du CISSMO

EXPÉDITRICE : Nancy Loiselle, chef du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion

DATE : 10 mars 2023

OBJET : **Versement de l'équité salariale pour les prép. en retraitement des dispositifs médicaux (titre d'emploi 3481)**

Dans le cadre du règlement de plaintes en équité salariale, nous pouvons maintenant vous confirmer une date de versement des sommes dues, soit le 23 mars 2023.

Cette rétroactivité s'échelonne du 20 mars 2016 au 4 décembre 2022, puisque votre taux horaire a été ajusté à compter de cette date.

Les calculs tiennent compte des rétroactivités déjà versées par le passé, soit celles survenues en 2016 et 2022.

Un calcul d'intérêt est inclus, et ce, jusqu'à la 23 mars, date du dépôt de la paie 2023-25.

Merci de votre collaboration.

NL